

- [Plan d'accessibilité 2006-2007](#)
- [Plan d'accessibilité 2005-2006](#)
- [Rapports Annuels + Plan axé sur les résultats](#)
- [Meilleure accessibilité au site \[energy.gov.on.ca\]\(http://energy.gov.on.ca\)](#)
- [Contacts](#)



[Imprimez cette page](#)

Rapports Annuels + Plan axé sur les résultats

- [2002-03 / 2003-04](#)
- [2004-05](#)
- [2005-06](#)
- [2006-07](#)

Plan axé sur les résultats publié 2006-2007

Vue d'ensemble du Ministère

Mandat et programmes

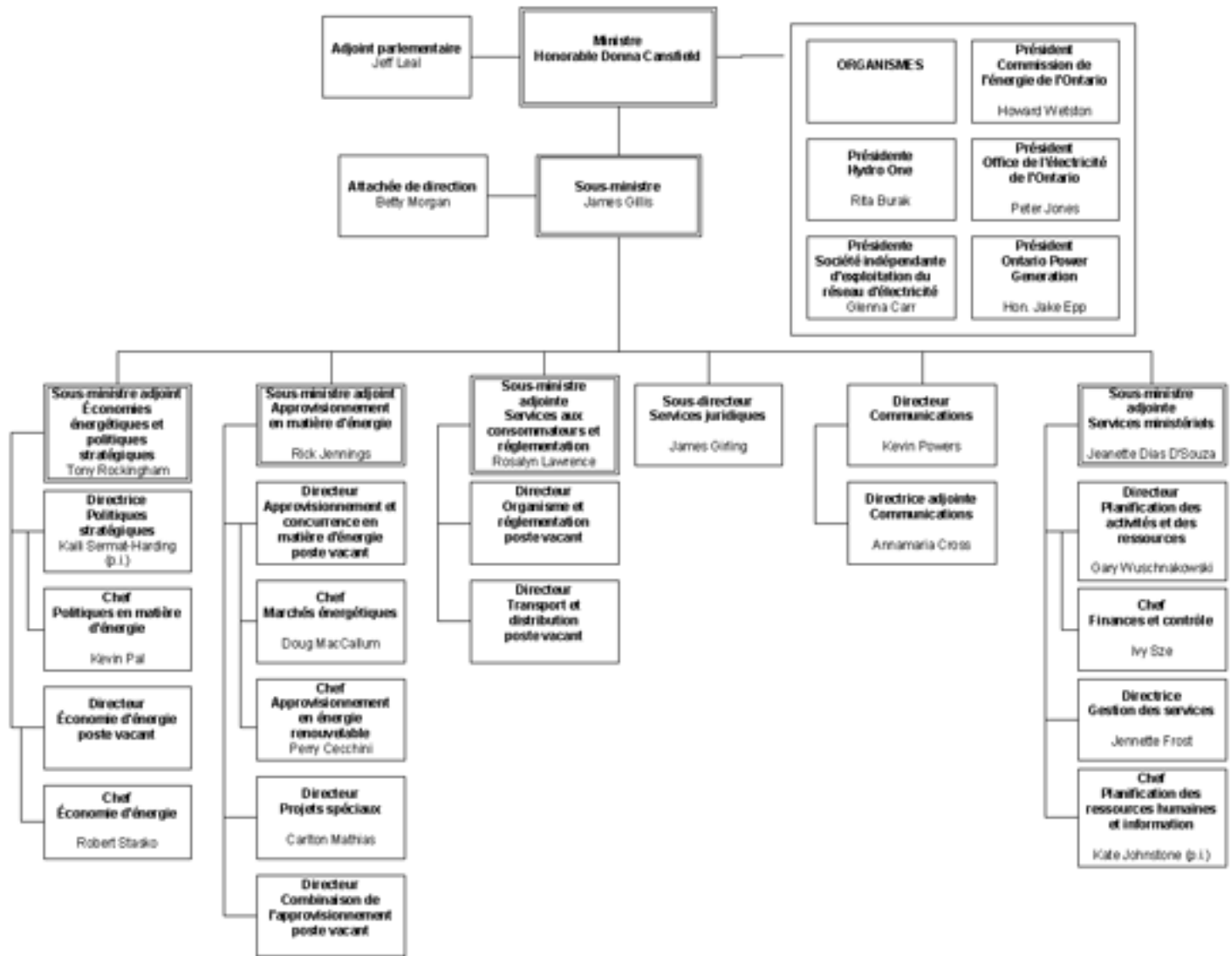
Le mandat du ministère de l'Énergie consiste notamment à instaurer une culture de l'économie d'énergie tout en assurant un approvisionnement en énergie fiable, durable et diversifié à des prix concurrentiels et en minimisant les répercussions environnementales dans la province. Le ministère surveille tous les aspects de la politique énergétique de l'Ontario et fournit des conseils en la matière. Il doit également mettre en place, par l'entremise de la Commission de l'énergie de l'Ontario, de l'Office de l'électricité de l'Ontario et de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, qu'il supervise, le cadre stratégique qui assurera un approvisionnement sûr et fiable en électricité et en gaz naturel aux consommateurs ontariens.

Le programme d'administration du ministère fournit toute une gamme de services : services financiers et administratifs, vérification, élaboration des politiques ministérielles et planification des activités, soutien au personnel et développement des systèmes. Il offre également des services juridiques et de communications.

Le programme de transformation du secteur de l'énergie est chargé de l'élaboration de la politique énergétique de l'Ontario, qui est essentielle pour bâtir une économie vigoureuse et prospère. Par

L'entremise de ce programme, le ministère apporte son leadership et son soutien au secteur de l'énergie pour s'assurer que la province dispose d'un approvisionnement énergétique diversifié à des prix concurrentiels. Ce programme appuie l'économie d'énergie et le rendement énergétique, ainsi que le développement des sources d'énergie renouvelable.

Organigramme



Lois

Lois dont le ministère assure l'application :

- *Loi sur le ministère de l'Énergie* , L.R.O. 1990
- *Loi de 1998 sur l'électricité*
- *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*
- *Loi de 1998 sur la société appelée Toronto District Heating Corporation* , sauf art. 4
- *Loi de 2002 sur les administrateurs et les dirigeants de Hydro One Inc.* , L.O. 2002, chap. H3

- *Loi sur le rendement énergétique*, L.R.O. 1990
- *Loi de 2006 sur le leadership en matière de conservation de l'énergie*

Organismes, conseils et commissions

Organismes qui relèvent du ministère ou du ministre de l'Énergie et données financières :

Commission de l'énergie de l'Ontario

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) est un organisme quasi judiciaire ne faisant pas partie du Trésor. Il s'agit d'une société de la Couronne sans capital-actions qui est considérée comme un organisme de réglementation. Ses dépenses et ses revenus sont inclus dans ceux du ministère de l'Énergie dans les états financiers du gouvernement. Ils n'ont aucune incidence nette sur la situation financière de la province, car la CEO recouvre la totalité de ses dépenses de fonctionnement auprès de l'industrie.

Prévisions 2006/2007		Chiffres réels provisoires 2005/2006	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
31 800 000	31 800 000	29 200 000	29 200 000

La CEO réglemente les activités économiques du secteur de l'énergie en délivrant des permis, en élaborant des codes et des lignes directrices et en veillant à leur application et, lorsque cela est approprié, en fixant les tarifs des services publics. De plus, elle étudie les questions ayant trait à l'énergie qui lui sont soumises par le ministre de l'Énergie et le ministre des Richesses naturelles.

La CEO réglemente les sociétés d'électricité et de gaz naturel, délivre des permis aux sociétés de production et à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), approuve le budget annuel de la SIERE et délivre des permis aux agents de commercialisation de gaz naturel et aux intervenants du marché de l'électricité, conformément aux dispositions de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. La Commission s'efforce d'alléger le plus possible le fardeau réglementaire en ayant recours à des procédures écrites, au règlement extrajudiciaire des différends et à des techniques réglementaires novatrices comme la réglementation axée sur le rendement (RAR). De plus, la CEO s'assure que le système de réglementation est équitable et appliqué de la même façon dans le secteur du gaz naturel et le secteur de l'électricité. La Commission joue un rôle clé en matière de protection des consommateurs grâce à l'application de ses codes de conduite et à ses processus de règlement des différends.

Plan axé sur les résultats publié 2006-2007

Un approvisionnement en énergie fiable, abordable et durable est essentiel à la qualité de vie et au bien-être de tous les Ontariens et Ontariennes et des générations futures. Le ministère de l'Énergie continue

de jouer un rôle important pour faire de la province un des meilleurs endroits en Amérique du Nord où vivre, travailler, investir et élever une famille.

Le gouvernement a confié au ministère un rôle crucial en vue de produire les résultats escomptés. Dans le budget qu'il a déposé le 23 mars 2006, le gouvernement a annoncé l'affectation de sommes considérables à des activités de production et de conservation. Cette annonce réaffirme l'importance du plan énergétique du ministère, qui est axé sur la stabilité à long terme, la fiabilité et la durabilité.

En 2006-2007, le ministère continuera d'élaborer une stratégie de réorganisation visant à combler les lacunes prévues en matière d'approvisionnement en électricité, réduisant au minimum l'incidence du secteur énergétique sur l'environnement, instaurant une culture de l'économie d'énergie, protégeant les consommateurs et inspirant confiance aux investisseurs.

Assurer l'approvisionnement en électricité de l'Ontario

D'ici 2020, l'Ontario devra remettre à neuf, reconstruire ou remplacer des centrales ou générer des économies représentant quelque 25 000 mégawatts (MW) d'électricité, soit environ 80 % de la capacité actuelle de la province, afin de satisfaire à la demande. Le gouvernement a pris des mesures concrètes pour trouver de nouvelles sources d'approvisionnement, dont on a grandement besoin, favoriser l'économie d'énergie et stabiliser les prix que paient les consommateurs ontariens.

Le gouvernement demeure déterminé à remplacer les centrales au charbon par des sources d'énergie plus propres.

Il a fait progresser 33 projets et lancé dix initiatives supplémentaires dans le cadre de son vaste plan énergétique afin de fournir à la province, au cours des cinq prochaines années, plus de 11 000 MW d'électricité provenant de sources d'approvisionnement ainsi que de projets d'économie et de gestion axée sur la demande. Le plan prévoit l'ajout d'un plus grand nombre d'installations de production que celles prévues dans toute autre province ou dans les États en Amérique du Nord. Une fois en service, ces installations fourniront suffisamment d'électricité pour alimenter environ cinq millions de foyers.

Entre octobre 2003 et avril 2006, environ 3 000 MW de capacité ont été ajoutés au réseau, y compris les groupes électrogènes 3 et 4 de la centrale Bruce A, les installations de Brighton Beach, d'Imperial Oil et de Northland Power, la centrale alimentée aux gaz d'enfouissement d'Eastview, le groupe électrogène 1 de la centrale Pickering A, le projet de cogénération de la GTAA, la centrale hydroélectrique Glen Miller et la centrale éolienne Melancthon Grey.

Les 33 projets représentent une capacité de 7 700 MW provenant de centrales nouvelles ou remises à neuf ainsi que des investissements totalisant environ 11 milliards de dollars. Ils auront une incidence considérable sur l'économie de la province. Au plus fort de la période de construction, plus de 5 000 personnes travailleront directement à ces projets et des milliers d'autres travailleront dans des usines fournissant l'équipement et les matériaux requis. Les dix initiatives supplémentaires produiront

3 500 MW provenant de nouvelles installations ou de projets d'économie d'énergie et de gestion axée sur la demande. On prévoit qu'elles généreront des investissements supplémentaires d'environ 4 milliards de dollars.

Pour que l'électricité soit livrée de façon fiable, la société Hydro One, qui possède la majeure partie du réseau de transport de l'Ontario, effectue des investissements pour soutenir, agrandir et renforcer ses installations de transport et de distribution. Ainsi, elle prévoit investir 755 millions de dollars en 2006 et au moins 600 millions de dollars par année par la suite pour entretenir ses installations.

Par ailleurs, le gouvernement lance de nouvelles initiatives portant sur les sources d'énergie propre, notamment l'Initiative de transfert d'énergie propre (ITEP) réalisée en collaboration avec le Manitoba. Cette initiative prévoit l'aménagement de centrales hydroélectriques dans le nord de cette province au début de la prochaine décennie, y compris la centrale Conawapa de 1 250 MW, et la construction d'une ligne de transport qui acheminera l'électricité en Ontario. En collaboration avec Hydro Québec, l'Ontario a proposé à Terre-Neuve-et-Labrador de construire de grandes centrales hydroélectriques sur le cours inférieur du fleuve Churchill. Environ 945 MW d'électricité seraient réservés à l'Ontario.

Soucieux d'encourager la production décentralisée à petite échelle en Ontario, le gouvernement a adopté un règlement sur la facturation nette pour permettre aux propriétaires fonciers, aux exploitants agricoles et aux entreprises qui génèrent de l'électricité à partir de sources renouvelables de recevoir un crédit pour l'électricité excédentaire qu'ils produisent. De plus, le gouvernement a annoncé que l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) mettrait en oeuvre un programme d'offre standard visant les petites centrales qui seront branchées au réseau de distribution à basse tension. Ainsi, on disposera d'un plus grand nombre de sources d'énergie renouvelable et on favorisera le développement économique des collectivités.

On continuera d'accroître la production d'énergie renouvelable en collaborant avec des entités comme l'OEO.

Le ministère fournira des directives à l'OEO en ce qui concerne les sources d'approvisionnement et les initiatives d'économie d'énergie sur lesquelles reposera l'avenir de la province et dont l'Office devra tenir compte en élaborant le plan du réseau électrique intégré.

Économie d'énergie

Le ministère continue de favoriser l'instauration d'une culture de l'économie d'énergie dans la province, comme en témoigne son engagement de réduire de 5 % la demande de pointe prévue dans la province d'ici 2007. Le gouvernement s'est engagé à réduire sa consommation d'électricité de 10 % d'ici là.

Diverses mesures ont été prises pour promouvoir l'économie d'énergie et le rendement énergétique dans la province :

- Le gouvernement est en voie d'atteindre les objectifs d'économie d'électricité qu'il a fixés pour les installations qui lui appartiennent. Pour ce faire, il a eu recours à des innovations comme le système de climatisation par l'eau du lac Ontario, qui réduira la consommation d'électricité de 9,8 millions de kWh par année; il a accru le rendement énergétique de ses immeubles; et il a encouragé les fonctionnaires de l'Ontario à participer à des initiatives qui devraient se traduire par des économies de 32,95 millions de kWh par année. Ces projets devraient être terminés d'ici la fin de 2007.
- Le ministère a lancé une initiative ambitieuse visant l'installation de 800 000 compteurs intelligents dans les foyers et les petites entreprises de la province d'ici la fin de 2007. Tous les foyers et petites entreprises de l'Ontario seront dotés de ces compteurs d'ici 2010. Les compteurs intelligents aideront les Ontariens à gérer leur consommation d'électricité et à réaliser des économies s'ils consomment de l'électricité lorsque la demande est plus faible.
- *La Loi de 2006 sur le leadership en matière de conservation de l'énergie* est un élément clé de la stratégie intégrée du ministère, qui comprend des mesures législatives, des modifications réglementaires et institutionnelles, divers programmes et des initiatives de sensibilisation. Cette stratégie vise à instaurer une culture de l'économie d'énergie et à faire de la province un chef de file en la matière. La Loi appuiera le leadership en matière de conservation de l'énergie dans le secteur public, appuiera l'adoption de pratiques de conservation partout en Ontario et permettra d'amorcer un dialogue sur les moyens les plus efficaces de mettre en oeuvre et de superviser le projet d'installation des compteurs intelligents.
- On investit 160 millions de dollars dans des programmes d'économie d'énergie qui seront gérés par les sociétés locales de services publics. Il s'agit d'un des plus vastes investissements du genre dans l'histoire de la province. De plus, on a éliminé les obstacles financiers auxquels les sociétés locales de distribution faisaient face lorsqu'elles voulaient aider les consommateurs à économiser l'énergie.
- On a demandé à l'Office de l'électricité de l'Ontario de mettre en oeuvre divers projets d'économie d'énergie, y compris un projet qui permettra de générer jusqu'à 500 mégawatts grâce à la gestion axée sur la demande et à des initiatives de réponse à la demande et qui devrait coûter environ 500 millions de dollars ainsi que des projets qui produiront, de façon très efficiente, jusqu'à 1 000 mégawatts d'électricité et de la chaleur. Ces projets, qui seront réalisés aux quatre coins de la province, coûteront environ 1 milliard de dollars. En outre, des directives ont été émises pour la réalisation d'initiatives supplémentaires qui se traduiront par des économies pouvant atteindre 800 MW :
 - 100 MW dans le secteur des ménages à faible revenu (coût allant de 100 à 200 millions de dollars pendant la durée de l'initiative);
 - 100 MW, en mettant hors service des appareils énergivores et en encourageant l'installation d'appareils d'éclairage éconergétiques (coût d'environ 140 millions de

dollars);

- 300 MW dans la région de Toronto (coût d'environ 300 millions de dollars);
 - 150 MW dans les immeubles commerciaux, les municipalités, les universités, les écoles et les hôpitaux (coût d'environ 150 millions de dollars);
 - 150 MW dans le secteur résidentiel (coût d'environ 150 millions de dollars).
- Le gel des prix de l'électricité a été éliminé. On a adopté un régime prévoyant deux niveaux de tarification qui sont fonction de la consommation. Ce régime de tarification responsable récompense les personnes qui économisent l'énergie.
 - On a pris de nouveaux règlements en application de la *Loi sur le rendement énergétique* de l'Ontario et on a resserré les normes afin d'établir des niveaux de rendement minimums pour plus de 50 catégories de produits. L'Ontario est en voie de rejoindre la Californie à titre de territoire nord-américain ayant les normes de rendement énergétique les plus vastes et les plus strictes. Actuellement, la Loi réglemente huit catégories de produits qui ne sont pas réglementées par le gouvernement du Canada tandis que la California Energy Commission réglemente 13 catégories de produits de plus qui ne sont pas couvertes par la *Loi sur le rendement énergétique* de l'Ontario.
 - On a adopté un règlement sur la facturation nette qui accorde un crédit aux consommateurs qui produisent leur propre électricité à partir de sources renouvelables et qui envoient l'électricité excédentaire au réseau.
 - On a simplifié la facture d'électricité afin d'aider les consommateurs ontariens à gérer leurs coûts et à réduire leur consommation en leur indiquant clairement combien coûte l'électricité qu'ils ont consommée.

Le ministère continue de collaborer avec d'autres ministères, organismes et organisations qui élaborent des initiatives répondant aux besoins de leurs intervenants et de leurs clients et qui encouragent l'économie d'énergie. Ces initiatives portent notamment sur l'optimisation du rendement énergétique dans les écoles, les industries, les exploitations agricoles et le secteur forestier. De plus, on organise des séances de consultation portant sur la modification du Code du bâtiment de l'Ontario et diverses initiatives encourageant les consommateurs à économiser l'énergie. Dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour stimuler l'innovation et la recherche-développement, on adopte de nouvelles approches en matière de production d'énergie et de gestion qui créeront des occasions dans la province à l'avenir.

Le ministère appuie les priorités et les résultats suivants du gouvernement :

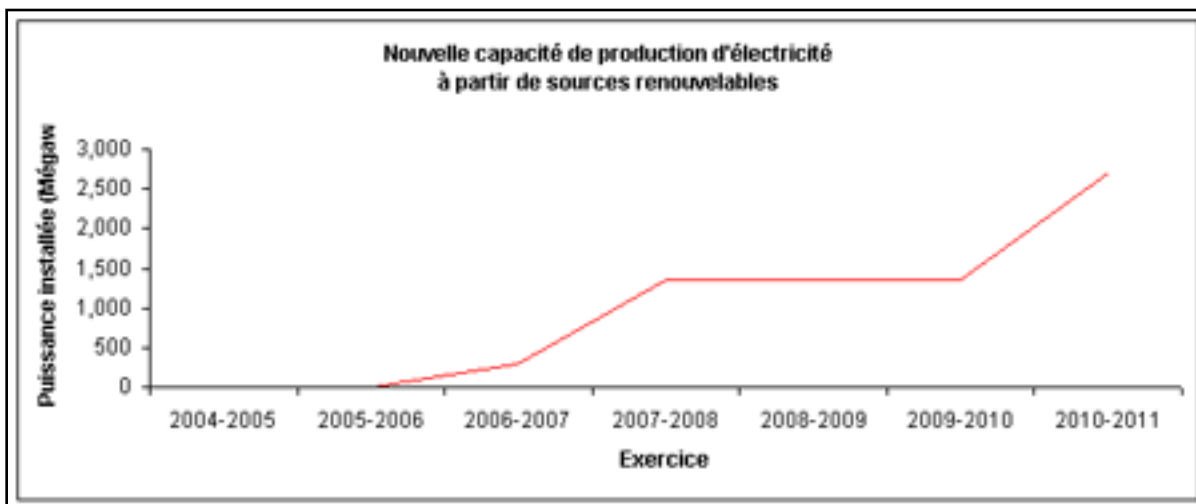
- une société forte, une économie forte – en veillant à ce que la province offre un climat propice aux affaires et à ce qu'elle dispose d'un approvisionnement en énergie fiable;

- l'amélioration de la santé – en réduisant la pollution.

Mesures de performance

1. Nouvelles sources d'énergie renouvelable

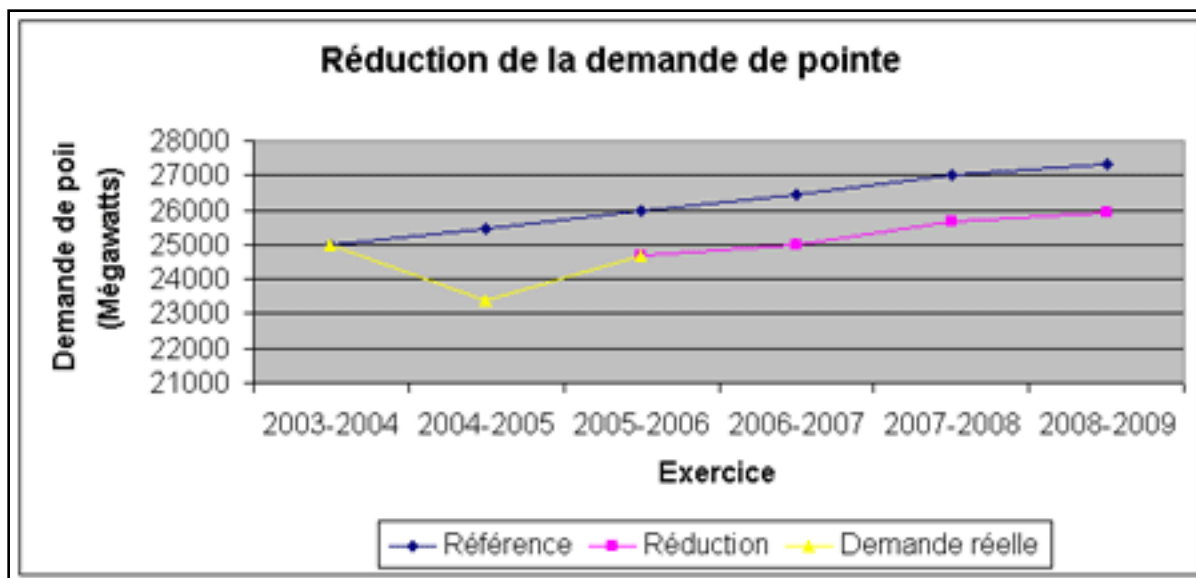
- Cinq pour cent, soit 1 350 MW, de la capacité de production d'électricité de l'Ontario proviendra de nouvelles sources d'énergie renouvelable d'ici décembre 2007 et 10 %, soit 2 700 MW, d'ici 2010.



- À l'issue des demandes de propositions lancées par le ministère portant sur l'énergie renouvelable, l'OEO a signé 19 accords d'achat d'énergie représentant 1 370 MW d'électricité produite par de nouvelles sources d'énergie renouvelable.
- Au 31 mars 2006, trois projets totalisant 78 MW étaient entrés en service.

2. Réduction de la croissance de la demande de pointe grâce aux mesures d'économie

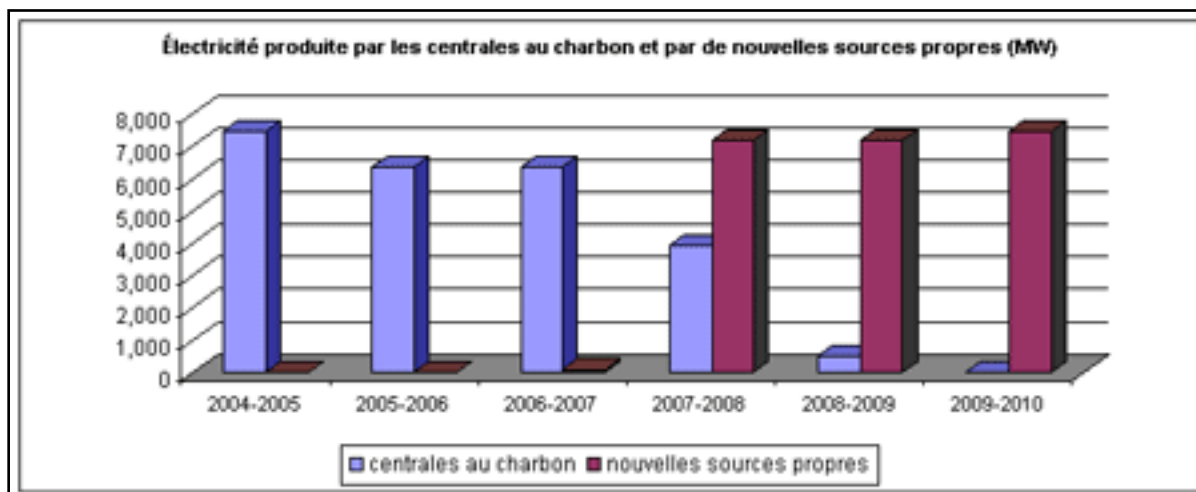
- On réduira de 5 %, soit de 1 350 MW, la demande de pointe prévue d'ici 2007 grâce aux mesures d'économie.



- L'objectif fixé pour 2007 relativement à la demande de pointe est de 25 650 MW (5 % de moins que la demande de pointe prévue de 27 000 MW).
- Le ministère est en voie d'atteindre cet objectif. La demande de pointe enregistrée pendant l'été 2004 a été de 23 372 MW et celle de l'été 2005 a été de 24 690 MW.

3. Nouvelles sources de production d'électricité(remplacement des centrales au charbon)

- D'ici 2009, on remplacera 7 500 MW d'électricité produite par des centrales au charbon par de l'électricité produite par de nouvelles sources propres.



- Le ministère a pris des mesures pour ajouter plus de 7 000 MW d'électricité produite par des sources propres et 515 MW d'électricité de plus produite par des centrales nucléaires remises à neuf d'ici 2009.

Information financière du ministère

Tableau 1.
Dépenses prévues du ministère 2006-07 (\$M)

Fonctionnement	26,3
Immobilisations	--

Tableau 2.**Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2005-06 (\$M)**

Administration du ministère	7,6
Transformation du secteur de l'énergie	18,7

Nota : Les tableaux ne comprennent pas les redressements de consolidation de 203 millions de dollars au titre de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, de la Commission de l'énergie de l'Ontario et de l'Office de l'électricité de l'Ontario.

[page d'accueil](#) :: [dessus de cette page](#)

[à propos du ministère](#) :: [centre médiatique](#) :: [préservation](#) :: [renouvelables](#)
[électricité](#) :: [pétrole et essence](#) :: [communiqués](#) :: [dossiers](#)

[site principal](#) : [commentaires](#) : [recherche](#) : [plan du site](#) : [english](#)

[Envoyez un message au ministère de l'Énergie](#)

© 2006 [Imprimeur de la Reine pour l'Ontario](#)

- [Plan d'accessibilité 2006-2007](#)
- [Plan d'accessibilité 2005-2006](#)
- [Rapports Annuels + Plan axé sur les résultats](#)
- [Meilleure accessibilité au site \[energy.gov.on.ca\]\(http://energy.gov.on.ca\)](#)
- [Contacts](#)



[Imprimez cette page](#)

Rapports Annuels + Plan axé sur les résultats

- [2002-03 / 2003-04](#)
- [2004-05](#)
- [2005-06](#)
- [2006-07](#)

Plan axé sur les résultats publié 2005-2006

Vue d'ensemble du ministère

Le ministère de l'Énergie est chargé d'encourager le développement de sources d'énergie abordables, sûres, fiables et durables, sur lesquelles reposent une économie vigoureuse et un environnement plus sain et plus propre en Ontario.

Le ministère élabore la politique énergétique de l'Ontario régissant les activités des intervenants du marché de l'énergie et des organismes de réglementation, à savoir la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et la Commission de l'énergie de l'Ontario. La mise au point de nouvelles sources d'énergie plus propres et la promotion de l'économie d'énergie sont des priorités clés du ministère.

En outre, le ministère représente le gouvernement à titre d'actionnaire de Hydro One et de l'Ontario Power Generation, qui appartiennent à part entière à la province.

Le ministère de l'Énergie a deux programmes : l'administration du ministère et la transformation du secteur de l'énergie.

Administration du ministère

Le programme d'administration du ministère comprend le bureau du ministre, le bureau du sous-ministre, la Direction des communications et les services ministériels.

Ce programme appuie et facilite la réalisation des objectifs généraux du ministère et des priorités clés du ministère et du gouvernement grâce aux mesures suivantes :

- Orienter les politiques, assurer un leadership et fournir des services de gestion afin de réaliser les objectifs clés et d'obtenir les résultats escomptés;
- Gérer les communications de façon efficace afin d'appuyer la mise en oeuvre des politiques et des programmes du ministère et du gouvernement;
- Assurer un leadership et donner des conseils stratégiques relativement à la planification financière et stratégique pour réaliser les objectifs du ministère et du gouvernement; gérer les ressources de façon efficace pour appuyer les objectifs ministériels, notamment en repérant et en gérant les risques et en utilisant des méthodes modernes de contrôle financier conformes aux normes et aux directives du gouvernement; gérer les risques de façon stratégique; et prendre des mesures d'atténuation;
- Améliorer le service à la clientèle en offrant des services de qualité et veiller à la mise en place de systèmes de gestion du rendement et de planification pluriannuelle des ressources axée sur les résultats.

Transformation du secteur de l'énergie

Le programme de transformation du secteur de l'énergie est chargé de l'élaboration de la politique énergétique de l'Ontario, qui est essentielle pour bâtir une économie vigoureuse et prospère. Par l'entremise de ce programme, le ministère apporte son leadership et son soutien au secteur de l'énergie pour qu'on dispose d'un approvisionnement énergétique diversifié et écologiquement viable à des prix concurrentiels. Ce programme appuie l'économie d'énergie, un bon rendement énergétique et le développement des sources d'énergie renouvelable.

Réaliser les priorités clés du gouvernement

Le ministère de l'Énergie appuie les priorités et les résultats suivants du gouvernement :

- une société forte, une économie forte – en veillant à ce que la province offre un climat propice aux affaires et à ce qu'elle dispose d'un approvisionnement en énergie fiable;
- l'amélioration de la santé – en réduisant la pollution.

L'énergie, particulièrement l'électricité, est un aspect important de l'infrastructure de l'Ontario. Elle joue un rôle déterminant au chapitre de la compétitivité de l'économie et de la qualité de vie en Ontario. En outre, le secteur de l'énergie emploie 75 000 personnes et apporte une contribution substantielle au PIB de l'Ontario.

Le ministère continue de se concentrer sur l'obtention des cinq résultats suivants :

- instaurer une culture de l'économie d'énergie à laquelle souscriront les consommateurs ontariens;
- éliminer l'écart entre l'offre et la demande;
- accroître la confiance des consommateurs et des investisseurs à l'égard du secteur énergétique de l'Ontario;
- prendre des mesures dynamiques pour développer les sources d'énergie renouvelable;
- assainir l'air de la province en remplaçant les centrales au charbon.

Le plan énergétique de l'Ontario compte trois volets :

- construire de nouvelles installations de production;
- optimiser l'utilisation des installations de production et de transport existantes;
- instaurer une culture de l'économie d'énergie.

Nouvelles installations de production

Au cours des dix dernières années, la demande d'électricité a augmenté de 8,5 % alors que la capacité de production a diminué de 6 %. En tenant compte des besoins actuels et de la croissance de la province, il faudra que le secteur de l'énergie reconstruise, remette à neuf ou remplace près de 80 % du réseau au cours des 15 prochaines années, ce qui représente près de 25 000 mégawatts de puissance installée. La province est en voie de relever ce défi. Des progrès considérables ont été réalisés au cours des deux dernières années et un plan sensé a été mis en oeuvre pour répondre aux besoins futurs.

On construit de nouvelles installations de production pour assurer un approvisionnement en électricité sûr, diversifié, propre et durable à un coût raisonnable et réaliste. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a fait progresser des projets qui fourniront à l'Ontario près de 9 000 mégawatts d'électricité d'ici 2010, soit suffisamment d'électricité pour alimenter quatre millions de foyers. Aucun autre territoire en Amérique du Nord ne construira davantage d'installations de production que l'Ontario au cours des cinq prochaines années. Cette capacité de production s'ajoute aux plus de 2 200 mégawatts qui sont entrés en service depuis octobre 2003.

Les énergies éolienne, hydraulique, solaire et de biomasse joueront un rôle plus important dans le secteur de l'énergie. De plus, on optimise l'utilisation des grandes installations. Par exemple, on investit près de 1 milliard de dollars dans la construction d'un tunnel qui permettra d'acheminer une plus grande quantité d'eau provenant des chutes Niagara jusqu'à la centrale Adam Beck, qui pourra ainsi produire 1,6 milliard de kilowatts-heure de plus d'électricité propre pour l'Ontario d'ici 2009.

Toujours dans le but de tirer parti des vastes ressources hydroélectriques du Canada, l'Ontario joue un rôle de premier plan dans la mise sur pied d'un réseau de transport est-ouest. Ce réseau renforcerait et développerait l'infrastructure nationale de transport d'électricité et augmenterait la capacité de l'Ontario de répondre à ses besoins énergétiques à l'aide de l'hydroélectricité, une source propre et renouvelable.

La ministre de l'Énergie a pris une mesure concrète en vue d'atteindre cet objectif en signant un

protocole d'entente avec le Manitoba en octobre 2005. Ce protocole propose l'acheminement d'hydroélectricité propre et renouvelable en Ontario à compter de 2006 dans le cadre de l'Initiative de transfert d'énergie propre (ITEP). Dès 2006, le Manitoba pourrait fournir 150 mégawatts à la province. Cet approvisionnement atteindra 400 mégawatts lorsque la mise à niveau des lignes de transport sera terminée en 2009. Le ministère continue de collaborer avec le Manitoba pour mettre en oeuvre la deuxième phase de cette initiative, qui permettrait d'acheminer à long terme jusqu'à 3 000 mégawatts d'électricité propre grâce à la construction de nouvelles installations de production et de transport au Manitoba.

Par ailleurs, le ministère collabore avec Hydro Québec et avec Newfoundland and Labrador Hydro. Une proposition soumise par Hydro Québec, l'Ontario et SNC Lavalin fait partie de la liste des propositions à l'étude portant sur la vente d'hydroélectricité produite par des installations de 2 824 mégawatts aménagées sur le cours inférieur du fleuve Churchill, au Labrador. L'électricité ainsi produite serait acheminée par des lignes de transport traversant le Québec qui permettraient à l'Ontario d'obtenir environ 930 mégawatts. Si cette proposition est retenue, l'Ontario entreprendra des démarches pour construire une ligne de transport de courant continu à haute tension près d'Ottawa qui permettrait d'acheminer 1 250 mégawatts d'électricité du Québec à l'Ontario.

Les réseaux d'électricité est-ouest sont importants, car ils aident le Canada à tirer pleinement parti de ses ressources énergétiques et à s'acquitter de ses obligations aux termes de l'accord de Kyoto.

Il importe pour l'Ontario de disposer de sources de production variées. Dans cette optique, on remet à neuf des centrales nucléaires lorsqu'il s'agit d'une mesure sensée sur le plan financier. Le groupe électrogène 1 de la centrale Pickering A a été remis en service selon l'horaire établi et le gouvernement a conclu une entente avec Bruce Power pour la remise en service des groupes électrogènes 1 et 2 de la centrale Bruce A. Aux termes de cette entente, Bruce Power investira 4,25 milliards de dollars dans l'économie de l'Ontario et créera 1 500 emplois ou plus dans la collectivité.

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) élaborera un plan intégré de 20 ans pour répondre aux besoins de l'Ontario en matière d'électricité. Ce plan aidera le gouvernement actuel et les gouvernements futurs à faire les investissements nécessaires pour accroître la capacité de production et de transport. Pour donner suite à la demande faite par la ministre de l'Énergie en mai 2005, l'OEO a publié, en décembre 2005, un rapport sur les sources d'approvisionnement en électricité. La ministre et le ministère ont mené de vastes consultations sur ce rapport. La ministre donnera des directives sur les sources d'approvisionnement à l'OEO au printemps 2006 pour l'aider à élaborer le plan du réseau électrique intégré.

Énergie renouvelable

Dans le cadre des mesures qu'il prend pour accroître la capacité de production d'électricité, le ministère s'efforce d'accélérer le développement de sources d'énergie renouvelable. Son engagement à l'égard de l'énergie renouvelable joue un rôle important dans l'avenir énergétique de l'Ontario. Le ministère s'est

engagé à ce que 5 % de la capacité de production d'électricité de l'Ontario provienne de sources d'énergie renouvelable d'ici 2007 et 10 % d'ici 2010. Cet objectif est en voie d'être dépassé.

Le gouvernement estime que les sources d'énergie de remplacement ont un potentiel énorme. Une industrie de l'énergie renouvelable voit le jour en Ontario. En deux ans à peine, le gouvernement a créé un marché pour les entreprises qui produisent de l'énergie verte. Ce marché générera des investissements de près de trois milliards de dollars en Ontario et créera des milliers d'emplois directs et indirects. L'Office de l'électricité de l'Ontario créera des débouchés pour les entreprises en appuyant cette industrie en pleine expansion.

De plus en plus de grandes entreprises fabriquant des éoliennes considèrent que l'Ontario est un endroit de choix où développer leurs activités en Amérique du Nord. En 2005-2006, des travaux ont été entrepris dans quatre grands parcs éoliens en Ontario : celui aménagé sur les rives du lac Érié et ceux de Kingsbridge, Melancthon Grey et Prince. Au parc Melancthon Grey, près de Shelburne, les sept premières éoliennes du parc, qui devrait en compter 45, ont déjà été érigées.

Avant 2003, il n'y avait que dix éoliennes dans la province, soit une capacité totale de 15 mégawatts. Aujourd'hui, à l'issue de la première demande de propositions sur la production d'énergie renouvelable et grâce aux mesures prises par l'industrie de l'énergie éolienne, l'Ontario compte plus de 200 éoliennes, soit une capacité qui totalisera plus de 300 mégawatts lorsque les travaux seront terminés au cours de la prochaine année. Cinq des dix projets retenus à la suite de la demande de propositions sur la production d'énergie renouvelable portaient sur l'énergie éolienne et représentaient plus de 80 % de la capacité approuvée de 395 mégawatts.

En tenant compte des cinq autres projets retenus, qui portent sur la production d'électricité à partir de sources hydrauliques, de gaz d'enfouissement et de biogaz, la première demande de propositions représente des investissements totalisant près de 700 millions de dollars dans la province.

En outre, le ministère a reçu un très grand nombre de réponses à sa deuxième demande de propositions portant sur la production de 1 000 mégawatts d'énergie renouvelable. En effet, il a reçu 22 propositions totalisant plus de 2 000 mégawatts d'énergie renouvelable, soit plus du double de ce qu'il avait demandé. Cela représente suffisamment d'électricité pour alimenter 200 000 foyers.

Une troisième demande de propositions, qui prendra fin en 2006-2007, a été lancée pour une production maximale de 200 mégawatts d'énergie propre et renouvelable. Elle vise des projets produisant moins de 20 mégawatts chacun. Ensemble, les trois demandes de propositions permettront au gouvernement d'atteindre son objectif de production de 1 350 mégawatts d'énergie renouvelable d'ici 2007.

La croissance de la production d'énergie renouvelable se poursuivra. À l'échelle mondiale, l'énergie éolienne se classe au premier rang pour ce qui est de la croissance des sources d'énergie. Elle a affiché un taux de croissance de plus de 30 % par année au cours des cinq dernières années et on prévoit que ce taux sera cinq fois plus élevé au cours des huit prochaines années.

Par ailleurs, le ministère donne à tous les Ontariens l'occasion de participer à la production d'énergie verte. Récemment, le gouvernement a élaboré la version finale d'un règlement sur la facturation nette qui permettra aux consommateurs de brancher leur système de production d'énergie renouvelable au réseau de la province et de réduire leurs coûts d'électricité. Ainsi, les petites entreprises, les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles pourront mettre sur pied des systèmes de production d'énergie renouvelable et vendre de l'électricité propre au réseau.

On a demandé à l'Office de l'électricité de l'Ontario et à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'élaborer un programme d'offre standard qui éliminera un grand nombre d'obstacles à la mise en oeuvre de petits projets de production d'électricité propre.

Remplacement des centrales au charbon

Le gouvernement a pris un engagement audacieux de fermer les centrales au charbon de l'Ontario. La centrale Lakeview a été fermée en avril 2005. Trois des quatre centrales au charbon restantes fermeront d'ici la fin de 2007. Sept groupes électrogènes de la centrale Nanticoke cesseront leurs activités en 2008; le dernier sera mis hors service au début de 2009.

Selon diverses études réalisées par Santé Canada, les Nations Unies, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Ontario Medical Association et d'autres organismes du secteur de la santé, Environnement Canada, la ville de Toronto, le ministère de l'Environnement et plusieurs autres organismes s'intéressant à l'environnement, la pollution atmosphérique a une incidence négative sur la santé. Ces études tirent toutes les mêmes conclusions : la pollution atmosphérique et les changements climatiques, entre autres, ont des effets dévastateurs sur la santé et l'environnement.

Malgré toutes les études réalisées, le ministère a demandé à une tierce partie d'étudier à fond l'incidence des centrales au charbon et toutes les options possibles avant de décider de remplacer ces centrales par des installations de production plus propres. Le rapport de cette étude indique clairement le lien qui existe entre l'augmentation de la pollution atmosphérique, attribuable notamment aux centrales au charbon, et les effets qu'en subit la population de l'Ontario. Selon ce rapport, les centrales au charbon entraînent des coûts financiers, environnementaux et liés à la santé de 4,4 milliards de dollars par année, ce qui est nettement supérieur aux coûts associés aux autres installations de production d'électricité comme les centrales nucléaires, au gaz et celles alimentées par des sources d'énergie renouvelable.

Économie d'énergie

Pour bâtir un avenir énergétique durable, il faut absolument instaurer une culture de l'économie d'énergie dans la province. L'adjointe parlementaire de la ministre de l'Énergie a dirigé les initiatives lancées à cette fin en présidant l'Équipe d'action pour l'économie d'énergie et en nouant des liens étroits avec les groupes ontariens qui s'intéressent à cette question.

Le gouvernement s'est fixé comme objectif de réduire la demande de pointe prévue en Ontario de 5 % d'ici 2007. De plus, il s'est engagé à donner l'exemple en réduisant sa propre consommation d'électricité de 10 %. Des progrès considérables ont été réalisés en deux ans :

- La *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* a été adoptée pour mettre en oeuvre les recommandations du Groupe d'étude sur l'approvisionnement et la conservation en matière d'électricité.
- On a permis aux sociétés locales de distribution d'électricité d'investir plus de 160 millions de dollars dans des mesures d'économie d'énergie à la grandeur de la province.
- Par l'entremise de la Société immobilière de l'Ontario, on a réduit de 6,7 % la demande d'électricité dans les édifices gérés par la Société; on est donc en voie d'atteindre l'objectif de 10 % d'ici 2007.
- On a mis sur pied un programme de facturation nette qui permet aux exploitants agricoles, aux petites entreprises et aux consommateurs de réduire leur consommation d'électricité transportée par le réseau.
- On a demandé à l'Office de l'électricité de l'Ontario de mettre sur pied des programmes d'économie d'énergie pour encourager les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel à réduire leur consommation d'électricité.

Par l'entremise du Bureau des économies d'énergie, le directeur des économies d'énergie continuera d'élaborer des programmes provinciaux qui encourageront les particuliers et les chefs d'entreprises à économiser l'énergie, ce qui aura un effet positif sur leurs ressources financières. Le Bureau dirigera des initiatives novatrices qui feront progresser la cause de l'économie d'énergie dans la province.

La *Loi de 2006 sur le leadership en matière de conservation de l'énergie* énonce le plan du gouvernement visant l'installation de compteurs intelligents dans la province et élimine des obstacles à la conservation de l'énergie qui, souvent par mégarde, se sont immiscés dans les lois et les contrats en vigueur dans la province. De plus, la Loi fait en sorte que les organismes et institutions financés par les deniers publics deviendront des partenaires aux fins de la conservation de l'énergie.

Le ministère de l'Énergie s'est engagé à mettre en oeuvre une stratégie positive et un plan d'action clair qui seront bénéfiques pour la province et qui solidifieront les assises du secteur énergétique de l'Ontario. En effet, la stratégie et le plan d'action établissent un juste équilibre entre la nécessité de disposer de nouvelles sources d'approvisionnement et, ce qui est tout aussi important, la nécessité de mettre l'accent sur l'économie d'énergie, d'assurer la stabilité des prix pour répondre aux attentes des consommateurs, de faire preuve de leadership et d'amener le secteur privé à effectuer des investissements.

En assurant un approvisionnement en électricité fiable et durable à des prix concurrentiels et stables et en instaurant une culture de l'économie d'énergie, le ministère apporte et continuera d'apporter les changements positifs réels qui maintiendront la prospérité de la province et la bonne santé de sa population.

Tableau 1.
Dépenses prévues du ministère 2005-06 (\$M)

Fonctionnement	25,1
Immobilisations	--

Tableau 2.
Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2005-06 (\$M)

Administration du ministère	6,2
Transformation du secteur de l'énergie	18,9

Nota :

1. Les tableaux ne comprennent pas les redressements de consolidation de 175,2 millions de dollars au titre de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, de la Commission de l'énergie de l'Ontario et de l'Office ontarien de l'électricité.
2. Le budget des dépenses (version imprimée), déduction faite des consolidations, s'élève à 22,1 millions de dollars en 2005-2006. Le tableau ci-dessus tient compte du transfert de 3 millions de dollars provenant d'autres ministères.

[page d'accueil](#) :: [dessus de cette page](#)

[à propos du ministère](#) :: [centre mediatique](#) :: [préservation](#) :: [renouvelables](#)

- [Plan d'accessibilité 2006-2007](#)
- [Plan d'accessibilité 2005-2006](#)
- [Rapports Annuels + Plan axé sur les résultats](#)
- [Meilleure accessibilité au site energy.gov.on.ca](#)
- [Contacts](#)



[Imprimez cette page](#)

Rapports Annuels + Plan axé sur les résultats

- [2002-03 / 2003-04](#)
- [2004-05](#)
- [2005-06](#)
- [2006-07](#)

Rapport Annuel 2004-2005

Une année marquée au coin des défis

Le secteur de l'énergie a dû relever des défis de taille en 2004-2005 :

- Les consommateurs et les entreprises avaient perdu confiance dans le système d'approvisionnement en électricité de l'Ontario.
- Le prix que les Ontariens payaient pour l'électricité ne correspondait pas au prix réel. En plus de faire croître l'énorme déficit que les contribuables finançaient, le prix artificiellement faible encourageait la consommation d'électricité et non la conservation.
- On prévoyait un écart imminent entre l'offre et la demande en matière d'électricité.
- Peu d'investissements avaient été effectués dans la conservation, les nouvelles sources de production et les installations de transport depuis dix ans.

Face à cette situation, le ministère a pris sur-le-champ des mesures dynamiques pour s'assurer que l'économie d'énergie est une « seconde nature » en Ontario et que les particuliers et les entreprises disposent d'un approvisionnement en électricité qui est :

- fiable;
- abordable;

- sûr;
- sécuritaire;
- durable.

Le ministère de l'Énergie a pris des mesures concrètes pour obtenir les cinq résultats suivants :

- instaurer une culture dynamique de l'économie d'énergie à laquelle souscrivent les consommateurs ontariens et qui leur apprend à utiliser l'énergie de façon plus judicieuse;
- combler l'écart entre l'offre et la demande en matière d'électricité;
- accroître la confiance des consommateurs et des investisseurs;
- développer, de façon dynamique, les sources d'énergie renouvelable;
- assainir l'air dans la province en remplaçant les centrales au charbon par des installations plus propres.

Une année marquée au coin des réalisations

Assurer l'approvisionnement en électricité

Le ministère a adopté une politique énergétique pour veiller à ce que l'Ontario dispose de l'électricité dont il a besoin à long terme. Il a entrepris la reconstruction, qui s'échelonne sur les 20 prochaines années, de la quasi-totalité des installations qui alimentent les foyers, les écoles, les hôpitaux, les entreprises et les éléments d'infrastructure de la province. Cette initiative permettra au gouvernement de respecter son engagement de remplacer les centrales au charbon par des installations plus propres; encouragera l'utilisation de sources d'énergie de remplacement plus propres; et fera de l'Ontario un chef de file du développement des sources d'énergie de remplacement et des sources plus écologiques.

La *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'énergie*, qui a reçu la sanction royale le 9 décembre 2004, définit le cadre législatif du processus de restructuration et de reconstruction. La Loi crée l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), qui est chargé d'assurer un approvisionnement en électricité adéquat à long terme pour la province. En vertu de la Loi, l'OEO a créé le premier Bureau des économies d'énergie en Ontario, qui est dirigé par le directeur des économies d'énergie. La Loi jette les assises d'une nouvelle démarche à l'égard du secteur de l'électricité de l'Ontario, une démarche qui permettra au gouvernement de s'assurer que la province dispose d'un réseau d'électricité durable, fiable et sûr et que les prix de l'électricité sont concurrentiels.

Diverses mesures ont été prises pour accroître l'approvisionnement en électricité en Ontario :

- Le ministère a entrepris des discussions avec Bruce Power pour la remise en service des deux groupes électrogènes de la centrale nucléaire de Kincardine. La remise en service des groupes électrogènes 1 et 2 fournirait 1 540 MW d'électricité de plus, soit suffisamment d'électricité pour alimenter plus d'un million de foyers. Ce projet pourrait remplacer plus de 20 % de la production

électrique au charbon en Ontario et ses rejets nocifs, avec pour effet un assainissement de l'air et une amélioration de la qualité de vie pour les Ontariens.

- Le gouvernement a approuvé la remise à neuf du groupe électrogène 1 de la centrale Pickering A, ce qui devrait accroître la capacité de production de 515 MW d'ici la fin de 2005.
- Il a également approuvé le projet de l'Ontario Power Generation de construire un tunnel à Niagara, qui permettra d'accroître la production de 1,6 milliard de kWh à partir des installations actuelles d'ici 2009.
- Le ministère a lancé des demandes de propositions portant sur de nouvelles sources d'énergie propre et la gestion axée sur la demande, y compris une demande de propositions portant sur la production de 2 500 MW d'électricité qui a mené à la signature de six contrats totalisant 2 235 MW, soit suffisamment d'électricité pour remplacer le tiers des centrales au charbon, que le gouvernement s'est engagé à fermer, par des sources d'énergie plus propre ou des mesures de conservation.
- À l'issue d'une demande de propositions portant sur la production de 300 mégawatts à partir de sources renouvelables, on a signé des contrats pour la réalisation de dix projets représentant une capacité totale de 395 MW, à un prix moyen d'un peu moins de 80 dollars le mégawatt-heure, y compris les coûts d'interconnexion. Ces projets comprennent des centrales hydroélectriques, des installations alimentées par des gaz d'enfouissement et des parcs éoliens. Ils généreront des investissements évalués à 700 millions de dollars en Ontario.

Ces projets comprennent la production de 355 MW par des éoliennes, ce qui représente une augmentation de 80 % de la capacité de production d'énergie éolienne du Canada. Les promoteurs choisis ont signé un contrat avec le gouvernement de l'Ontario dans lequel ils s'engagent à fournir de l'électricité produite par des sources renouvelables pendant 20 ans à compter du 31 décembre 2007 au plus tard .

Instaurer une culture de l'économie d'énergie

Reconnaissant le potentiel des mesures d'optimisation du rendement énergétique et de réponse à la demande en Ontario, le ministère a élaboré un plan clairement défini pour faire de l'économie d'énergie la pierre angulaire de l'avenir énergétique de la province et pour encourager tous les consommateurs à utiliser l'électricité de façon plus responsable.

Le nouveau Bureau des économies d'énergie élaborerait des programmes provinciaux encourageant les consommateurs à économiser l'électricité.

Le ministère prend des mesures pour réduire la demande de pointe dans la province en permettant aux consommateurs de choisir quand ils utilisent l'électricité. Pour ce faire, le ministère entend faire installer

des compteurs intelligents dans 800 000 foyers et petites entreprises d'ici 2007. D'ici 2010, tous les foyers et toutes les petites entreprises de l'Ontario seront munis de ces compteurs.

L'adjointe parlementaire de la ministre de l'Énergie a présidé l'Équipe d'action pour l'économie d'énergie, formée d'adjoints parlementaires des ministères s'occupant de la production et de la consommation d'énergie. L'équipe avait pour but de repérer les obstacles à l'économie d'énergie et d'appuyer un large éventail d'initiatives d'économie dans la province. De plus, le ministère a mis en oeuvre un vaste programme de sensibilisation des consommateurs en collaboration avec le Cabinet du Premier ministre et le service des communications du Bureau du Conseil des ministres.

Par ailleurs, dans le cadre de son Programme de partenariats d'économie d'énergie, le ministère a financé 24 projets novateurs de sensibilisation à l'économie d'énergie s'adressant à des secteurs précis et pouvant être répétés. Parmi les secteurs visés, citons les consommateurs à faible revenu, les exploitants agricoles, les municipalités, les universités, les écoles et les hôpitaux.

De plus, les sociétés de distribution locales (SDL) ont reçu des fonds leur permettant d'investir dans des programmes d'économie d'énergie dans leur collectivité. La Commission de l'énergie de l'Ontario a donc approuvé l'affectation de 163 millions de dollars à de nouveaux plans de gestion axée sur la demande, sur lesquels reposent les programmes des SDL.

Le ministère a collaboré avec le ministère des Finances à l'élaboration d'un programme de financement de mesures d'optimisation du rendement énergétique qui sera administré par l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique. Cette initiative a été annoncée dans le budget provincial de mai 2005.

Établir les prix de l'électricité de façon responsable

Pour instaurer une culture de l'économie d'énergie, il ne faut pas seulement prendre des décisions judicieuses, si importantes soient-elles, quant à la façon dont on utilise l'électricité. Il faut également que les prix de l'électricité soient réalistes.

En plafonnant les prix de l'électricité pour protéger les consommateurs contre son prix réel, on encourage la consommation plutôt que l'économie d'électricité. Soucieux de s'attaquer à la crise énergétique à laquelle l'Ontario faisait face, le nouveau gouvernement a commencé, en décembre 2003, par éliminer ce plafond.

La nouvelle structure de tarification par bloc, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004, encourage les petits consommateurs résidentiels et d'autres consommateurs désignés à réduire leur consommation et leurs coûts d'électricité. On a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'établir une nouvelle structure de tarification qui entrerait en vigueur le 1^{er} mai 2005. Cette nouvelle structure récompense les personnes qui consomment moins d'énergie.

Même en mettant fin au plafonnement, les prix de l'électricité en Ontario sont demeurés concurrentiels par rapport à ceux en vigueur dans la plupart des territoires avoisinants. En fait, ils sont inférieurs à ceux de l'État de New York, de l'Illinois, du Massachusetts et du Michigan.

Responsabilité et transparence de Hydro One et de l'OPG

La transparence et la responsabilité sont les meilleurs moyens de protéger les services publics. Le gouvernement a apporté des modifications législatives afin que la population de l'Ontario ait accès à des renseignements sur les activités de Hydro One et de l'OPG. Depuis le 15 avril 2004, la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* s'applique aux employés de Hydro One et de l'OPG. Comme c'est le cas pour les autres organismes financés par les deniers publics, l'OPG et Hydro One doivent maintenant divulguer tous les ans le traitement et les avantages sociaux versés à leurs employés qui ont gagné 100 000 \$ ou plus au cours de l'année précédente.

Par ailleurs, en vertu d'un nouveau règlement pris en application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, tous les dossiers de Hydro One et de l'OPG ainsi que de leurs filiales respectives sont maintenant assujettis aux dispositions de la Loi. Hydro One, l'OPG et leurs filiales sont également assujettis à la *Loi de 2003 modifiant des lois en ce qui a trait à la vérification des comptes publics* que le gouvernement a adoptée. Cette loi élargit la responsabilité du secteur public et le rôle du vérificateur provincial, qui peut effectuer des vérifications de l'optimisation des ressources dans les institutions du secteur public, y compris les organismes de la Couronne – comme l'OPG et Hydro One – et les conseils scolaires, les universités, les collèges et les hôpitaux.

Dépenses du ministère (millions \$)

Chiffres réels 2002-2003	
Fonctionnement	\$26,0
Immobilisations	--
Effectif (au 31 mars 2005)	115

Nota : Les totaux ne comprennent pas les redressements de consolidation de 163,2 millions de dollars au titre de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, de la Commission de l'énergie de l'Ontario et de l'Office de l'électricité de l'Ontario.